

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-109

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_109-DE

L'an deux mille vingt-trois

Le dix-neuf septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 13 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 24

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Pascal OUTREBON
Loïc BIOT donne procuration à Olivier BIAGGI
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Bruno FERRET donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

ENFANCE JEUNESSE

**Approbation de la
convention de
financement Bonus
Territoire avec la CAF**

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Petite enfance, Enfance Jeunesse,

Vu la Convention Territoriale Globale, signée avec la CAF du Rhône le 6 décembre 2019 et arrivant à échéance le 31 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 septembre 2023,

Afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre, tout en améliorant la réponse aux besoins des parents et la qualité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité, le bonus territoire permet d'avoir un complément d'aide au fonctionnement destiné aux structures implantées sur le territoire de la Copamo, couvert par une Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour rappel, les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), financés par la CAF du Rhône, ont progressivement été remplacés par les Conventions Territoriales Globales (CTG).

Le CEJ signé en 2019 s'est terminé fin 2022, la CTG l'a remplacé pour l'année 2023 et prendra fin au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_109-DE



Pour anticiper la prochaine CTG 2024-2028 et permettre à la Copamo de développer de nouveaux projets conformes aux orientations nationales de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), la CAF du Rhône, qui considère la Copamo comme un territoire innovant en termes de politique sociale, propose de mettre en place le Bonus territoire dans le cadre du renouvellement de la CTG.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 25/09/23

Notifié ou publié

le 25/09/23

Le Président

APPROUVE la proposition de la CAF sur le Bonus territoire pour l'année 2023, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place la convention afférente au bonus territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 25 SEPTEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
RENAUD PFEFFER





Communauté de Communes PAYS MORNANTAIS

Bonus Territoire CTG

Calcul des bonus territoire d'après les données actualisées 2022

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Activité Équipement	Nom équipement	Raison sociale gestionnaire PS	Nom commune équipement	Pérennité T droit PS	Nb de places		Montant total aides	Montant Cej	Montant Frt+bonus QPV	Nb dossiers Frt+bonus QPV
					Nombre de places Pso au 31/12	Pso bonus				
MULTI	EAIE EHOUPINOUS LD CHASSAGNY	ACOLEA	BEAUVALLON	ACTU_2022	12	12	31 233,42 €	31 233,42 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE PTITS TROIGNONS LD ST SORL	ACOLEA	CHABANIERE	ACTU_2022	20	20	52 511,87 €	52 511,87 €	0,00 €	0
HGARD	EAIE 3 PETITS CHATS LD ST MAUR	ACOLEA	CHABANIERE	ACTU_2022	24	24	57 263,95 €	57 263,95 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE CANAILLOUX LD ST D RIVERI	ACOLEA	CHABANIERE	ACTU_2022	12	12	31 237,47 €	31 237,47 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE LA RIBAMBELLE	ACOLEA	MORNANT	ACTU_2022	25	25	33 742,96 €	33 742,96 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE LES FIFRELOUS	ACOLEA	MORNANT	ACTU_2022	18	18	53 870,72 €	53 870,72 €	0,00 €	0
HGARD	EAIE PETITS PAS	ACOLEA	ORLIENAS	ACTU_2022	12	12	34 502,24 €	34 502,24 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE LE NID D'ANGES	ACOLEA	SOUCIEU EN JARREST	ACTU_2022	18	18	54 787,68 €	54 787,68 €	0,00 €	0
HGARD	EAIE LA CAIOLERIE	ACOLEA	SOUCIEU EN JARREST	ACTU_2022	21	21	36 689,73 €	36 689,73 €	0,00 €	0
MULTI	EAIE POMME REINETTE	ACOLEA	ST LAURENT D AGNY	ACTU_2022	15	15	39 172,17 €	39 172,17 €	0,00 €	0
					177	177	425 012,21 €	425 012,21 €	- €	0
					A	B	C	D	E	F

A - Données actualisées 2022 permettant le calcul du bonus

B - Nombre de places retenues pour le calcul bonus CTG : 177

C - Le montant total des aides = (D + E) : 425 012,21 €



Montant du bonus par place : $(C / B) = 2\,401,20\text{ €}$

Calcul du bonus Eaje

Nom équipement	Équipement implémenté en QPV / ZRR	Nb places Pso 31/12 - périmètre bonus	Montant bonus offre existante par place	Groupe tenant compte de l'implantation en QPV ou ZRR	Montant bonus offre existante par place avec le plancher	Simulation du bonus Ctg pour l'exercice N à l'aide des données connues pour N					Montant bonus territoire total
						Nb de places périmètre bonus	Montant du bonus offre existante par place	Montant global offre existante	Montant du forfait offre nouvelle par place	Montant global offre nouvelle	
EAJE CHOUPINOUS LD CHASSAGNY	(vide)	12	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	12	2 401,20 €	28 814,40 €	2 800,00 €	0,00 €	28 814,40 €
EAJE PITTS TROGNONS LD ST SORL	(vide)	20	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	20	2 401,20 €	48 024,00 €	2 800,00 €	0,00 €	48 024,00 €
EAJE 3 PETITS CHATS LD ST MAUR	(vide)	24	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	24	2 401,20 €	57 628,80 €	2 800,00 €	0,00 €	57 628,80 €
EAJE CANAILLOUX LD ST D RIVERI	(vide)	12	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	12	2 401,20 €	28 814,40 €	2 800,00 €	0,00 €	28 814,40 €
EAJE LA RIBAMBELLE	(vide)	25	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	25	2 401,20 €	60 030,00 €	2 800,00 €	0,00 €	60 030,00 €
EAJE LES FIFRELOUS	(vide)	18	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	18	2 401,20 €	43 221,60 €	2 800,00 €	0,00 €	43 221,60 €
EAJE PETITS PAS	(vide)	12	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	12	2 401,20 €	28 814,40 €	2 800,00 €	0,00 €	28 814,40 €
EAJE LE MID D'ANGES	(vide)	18	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	18	2 401,20 €	43 221,60 €	2 800,00 €	0,00 €	43 221,60 €
EAJE LA CAULÉRIE	(vide)	21	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	21	2 401,20 €	50 425,20 €	2 800,00 €	0,00 €	50 425,20 €
EAJE POMME REINETTE	(vide)	15	2 401,20 €	Groupe 5	2 401,20 €	15	2 401,20 €	36 018,00 €	2 800,00 €	0,00 €	36 018,00 €
		177				177		425 012,40 €		- €	425 012,40 €
		A	B		C	D		E		F	G

A – Nbre de places au 31 décembre 2022 dans le périmètre du bonus

B&C– Montant du bonus offre existante par place : **2 401,20 €**

D - Nbre de places sur 2023 dans le périmètre du bonus : **177**

E – Montant du bonus offre existante

F - Le montant du forfait offre nouvelle par place **2 800 €**

G – Calcul du montant bonus territoire total par équipement (E+F) : Montant du bonus offre par place * nbre de places

- Application d'un plafond à 90 % du bonus si le taux de financement dépasse les 90 %

Accueil Collectif de Mineurs

Données existantes servant au calcul du bonus

Nature action	Nom action	pérennité	Montant CEJ
ALSHE	ALSH EPM SPL	RCON_2022	21 493,67 €
ALSHE	AL ADOS Espace Jeunes interco	RCON_2022	47 902,61 €
ALSHE	ALSH EPM SPL	RCON_2022	150 812,64 €
			220 208,92 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230919-CC_2023_109-DE

Nom équipement	Raison sociale gestionnaire PS	Nom commune équipement	Pérennité droit PS	Nombre actes droit Pso au 31/12
AL ADOS ESPACE JEUNES INTERCO EPM SPL	ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	ACTU_2022	21 921,03
AL EXTRA EPM SPL	ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	ACTU_2022	104 403,04
AL PERI EPM SPL	ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	ACTU_2022	77 790,12
				204 114,19

Calcul du bonus Acm - Global

Nom équipement	Pérennité droit PS	Nombre actes droit Pso au 31/12	Nom du territoire retenu	Modalité calcul offre	Montant bonus/heure AVEC plancher existante	Montant offre existante MAXIMAL	Nb actes droit renseignés sous	Mt bonus offre existante avec plafonds actes et charges
AL ADOS ESPACE JEUNES INTERCO EPM SPL	ACTU_2022	21 921,03	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	Global	1,08 €	23 676,71 €	19 535,80	21 098,66 €
AL EXTRA EPM SPL	ACTU_2022	104 403,04	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	Global	1,08 €	112 755,28 €	104 760,00	112 755,28 €
AL PERI EPM SPL	ACTU_2022	77 790,12	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	Global	1,08 €	84 013,33 €	82 489,00	84 013,33 €
		204 114,19				220 443,33 €	206 784,80	217 867,28 €
		A				B	C	D
							D	E

A – Nombre d'actes droit (acte ouvrant droit à la Pso * taux Régime Général)

B – Montant bonus par heure soit **1,08 €**

C – Nombre d'actes droit * Montant bonus par heure (A*B = C)

D - Nombre d'actes droit prévisionnel 2023

E - Montant bonus prévisionnel 2023

Relais Petite Enfance

Données existantes servant au calcul du bonus

Montant du bonus : Montant CEJ / Nbre d'actes PS

Nom équipement	Nom du partenaire	Nom commune équipement	Pérennité droit PS	Nombre actes droit PS	Montant (Ce)
RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT RAMI NORD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS	MORNANT	PREV_2022	1,25	18 794,81 €
RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT RAMI SUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS	MORNANT	ACTU_2022	1,25	19 427,20 €
				2,50	38 222,01 €

Calcul du bonus Rpe



Nom équipement	Nb Etp Ps	Montant bonus maintenu pour 1 Etp	Montant bonus offre existante par Etp avec le planch	Simulation du bonus Ctg pour l'exercice N à l'aide des données connues pour N			
				Nb d'Etp Maia Prev	Montant bonus offre existante	Montant nouvelle offre	Montant total bonus
RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT RAMI NORD	1,25	15 288,80 €	15 288,80 €	1,25	19 111,00 €	0,00 €	19 111,00 €
RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT RAMI SUD	1,25	15 288,80 €	15 288,80 €	1,25	19 111,00 €	0,00 €	19 111,00 €
	2,50			2,50	38 222,00 €	- €	38 222,00 €
	A		B	C	D	E	F

A – Nombre Equivalent Temps Plein existant

B – Montant bonus par ETP soit **15 288,80 € / Etp**

C – Données prévisionnelles 2023

D – Montant bonus offre existante

E – Montant bonus offre nouvelle ((Nb Etp Ram en N - Nb Etp Ram Ps) * **12 500 €** (Forfait par acte offre nouvelle))

F – Nombre d'actes droit * Montant bonus par heure selon l'activité (D + E)

Lieu d'accueil enfants parents

Données existantes servant au calcul du bonus

Nom équipement	Raison sociale gestionnaire PS	Nom commune équipement	Pérennité droit PS	Nombre actes droit PS	Montant CEJ
LAEP PLANETE FAMILLES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORMANTAIS	MORNANT	PREV_2022	706,75	21 057,10 €
				706,75	21 057,10 €

Calcul du bonus Laep

Nom équipement	Nb heures Ps Laep existant / acte Ps	Mt forfaitaire par heure - existant (Mt offre existante)	Nb d'heures Prev	Simulation du bonus Ctg pour l'exercice N à l'aide des données connues pour N		
				Montant bonus offre existante	Montant offre nouvelle	Montant total bonus
LAEP PLANETE FAMILLES	706,75	29,80 €	830,00	21 061,15 €	2 465,00 €	23 526,15 €
	706,75	29,80 €	830,00	21 061,15 €	2 465,00 €	23 526,15 €
	A	B	C	D	E	F



A - Nbre d'heures existantes

B – Montant forfaitaire par heure : **29,80 €**

C – Données prévisionnelles 2023

D – Montant bonus offre existante

E - Montant offre nouvelle (Nb heures d'ouvertures en N - Nb actes Ps)* **20 €** (Forfait par acte offre nouvelle))

F – Nombre d'actes droit * Montant bonus par heure selon l'activité (D + E)

Hors PS

Nature action	Nom du territoire	Nombre actes existants	Montant BT	Montant BT par actes
BAFA	CC DU PAYS MORNANTAI	34,00	3 265,53 €	96,05 €
Coordo - Global	CC DU PAYS MORNANTAI	4,50	145 304,13 €	32 289,81 €
Ludothèque	CC DU PAYS MORNANTAI	0,00	- €	- €

Bafa soit **96,05 € / Session**

Postes de Coordo soit **32 289,81 € / Etp**

Création d'une ludothèque sur 2023 : **10 € / acte**

Coopération – proposition de répartition

Nom action	Nombre actes BT
Coopérateur Petite Enfance	1
Coopérateur Enfance	0,5
Coordination Jeunesse	0,5
Coopérateur CTG	1
Coopérateur parentalité handicap loge	1,5

Nature action	Nom du territoire	Nombre actes		Montant BT par		Nb actes en N	Dont Etp Enfance	Dont Etp Jeunesse	Dont Etp Parentalit	Dont Etp Avs / logement / accès au droit
		BT	Montant BT	actes	Montant BT					
Coordo - Global	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	4,50	145 304,13 €	32 289,81 €		4,50	1,75	0,75	0,75	1,25